



Versailles, le 3 décembre 2010

Rédacteur : Patrick Bouy

**Compte-rendu de la neuvième réunion du Conseil de quartier Notre-Dame,
qui s'est tenue le 23 novembre 2010**

Personnalités présentes : Corinne Bébin, Maire-adjoint de Versailles, déléguée aux Affaires Sociales, Martin Lévrier, Conseiller municipal, membre du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Versailles, Anne Guerber, Directrice de l'Action sociale au CCAS de Versailles, Méлина Ferlicot, Chef du service Administration et Prospective Sociale du CCAS de Versailles.

Présents : Marie Seners, Présidente du Conseil de quartier Notre-Dame, Dominique Roucher, Vice-Présidente du Conseil de quartier Notre-Dame, Patrick Bouy, Secrétaire général du Conseil de quartier Notre-Dame, Bénédicte d'Aboville, Stéphanie Besancon, Ariane de Blic, Nicole Burnet-Larroutis, Agnès Desplats, Florence de Lalande, Carole Richard, Chantal Rozier-Chabert, Nicolas d'Avout, Yves Cambier, Jean Coupu, André Coustaury, Jean Deschard, Olivier de La Faire, Laurent Giry, Claude Lavaste, Bruno Lockhart, Baudouin de Monts, Michel Morgenthaler, Léon Olivier, Dominique de Perthuis, Conseillers de quartier et Gwilherm Poullennec, Suppléant.

Absents excusés : Véronique Le Camus, Geneviève Schmitz.

Lieu : Maison de quartier, 7 rue Sainte Sophie

Début de réunion : 20 h 30

Fin de réunion : 22 h 30

La Présidente, Marie Seners, introduit cette neuvième réunion du Conseil de quartier Notre-Dame



I) Exposé de Corinne Bébin, Anne Guerber et Mélina Ferlicot sur le sujet de la politique et des actions d'aide aux personnes sans abri

Corinne Bébin présente ses collaboratrices du CCAS et introduit le sujet de l'aide aux sans-abri, qui n'est qu'un des volets de l'action sociale. Elle rappelle que l'hébergement des personnes sans abri est une compétence de l'Etat, et que l'action sociale est une compétence du Conseil Général. La Ville n'intervient qu'au titre de l'accompagnement de proximité sur délégation conventionnelle du Conseil Général notamment auprès du public des personnes isolées bénéficiaires du RSA.

A propos du titre utilisé, elle insiste sur le caractère sémantique auquel elle accorde une forte signification symbolique. Ainsi, dit-elle, il faut parler de l'aide à la *personne* et non de l'aide à une *catégorie* abstraite (personnes âgées, SDF, en situation précaire, etc.). On comprend donc que l'action sociale dispensée à Versailles est dirigée vers la personne respectée comme individualité bien réelle et non vers un objet social anonyme. Le suivi social, par nature, est personnalisé.

Elle explique qu'Anne Guerber est responsable de la direction de l'Action sociale qui s'appuie sur deux services : service « aides et prestations sociales » et service « seniors-vie à domicile ».

La seconde direction du CCAS, la direction des établissements sociaux et médico-sociaux, gère :

- le SSIAD (Service des Soins Infirmiers à Domicile) de 135 places, situé au 6 impasse des Gendarmes,
- l'EHPAD (Ets.d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) Lépine-Providence du 45 rue des Chantiers (150 places),
- un foyer de vie pour personnes handicapées mentales (Eole).

Mélina Ferlicot est en charge de la coordination du réseau d'accès aux droits (associatifs et institutionnels) et des services supports administratifs et financiers soutenant les deux directions.

Anne Guerber présente son sujet : les personnes sans résidence stable.

Le public visé est fondamentalement en situation de vulnérabilité. Ce public est très varié et concerne des personnes dont le profil est parfois très éloigné de l'image que l'on s'en fait traditionnellement. On retrouve, en général, à la base, une situation de fragilité structurelle sur laquelle se greffe une difficulté momentanée et celle-ci peut survenir de façon très soudaine.

La vulnérabilité se combat par la prévention et par l'insertion.

De nombreux acteurs interviennent dans la détection des personnes fragilisées vulnérables. Cette détection doit être la plus précoce possible de manière à prendre très tôt les mesures appropriées et d'agir de manière préventive plutôt que curative.

La question de la stabilisation résidentielle est fondamentale. Tous les efforts des services sont donc axés sur la « sortie de rue ». L'objectif est de ne laisser personne dans la rue.

Sur le plan de la santé notamment, la première action est d' « ouvrir l'accès aux droits » en effectuant les démarches administratives ad hoc.



C'est à ce stade que la domiciliation s'avère une étape incontournable. Aucun dossier ne peut aboutir sans mentionner l'adresse de l'intéressé. La domiciliation peut être établie dans un Centre Communal d'Action Sociale (c'est une de ses compétences obligatoires), ou dans une association agréée.

Lorsque des enfants sont impliqués, seul le Conseil Général est compétent pour intervenir.

Les personnes analphabètes (*n'ont jamais appris à lire et à écrire, NDLR*) ou illettrées (*qui ont perdu l'usage de la lecture et de l'écriture, NDLR*) ou ne parlant pas le français, peuvent être accompagnées par l'ASFIR (Accueil et Soutien en Français des Immigrés et Réfugiés), association sise au 7 rue de Béarn à Versailles.

C'est au tour de **Mélina Ferlicot** (responsable du service Administration et Prospective Sociale du CCAS de Versailles) de présenter son sujet :

Concrètement, les interventions de terrain s'appuient sur les maraudes, l'hébergement et l'accueil de jour. Ensuite vient le suivi par accompagnement social

Toute demande d'hébergement passe obligatoirement par un appel téléphonique au 115, prescripteur et régulateur unique.

L'accueil de jour est assuré par SOS Accueil, le Secours Catholique, R.I.V.E., Les Roulottes et la Croix Rouge. Sont dispensés les services de base : toilettes, douche, bagagerie, repas. Mais l'essentiel est la création du lien social.

L'hébergement comporte un volet urgence et un volet hébergement stable. **Huit** centres sont disponibles : Hôtel social Saint-Yves, Ordre de Malte, centre d'hébergement d'urgence (CHU) de la Croix Rouge etc. (voir liste en annexe).

L'accompagnement social et la domiciliation sont assurés par l'association Stuart Mill, SOS Accueil, le Secours Catholique et le CCAS. La file active du CCAS peut être évaluée à 200 accompagnements sociaux en cours. Rappelons que la domiciliation est le point de départ incontournable pour toute action d'accompagnement social et socio-professionnel.

Ceci étant, les personnes qui veulent absolument rester dehors ne seront jamais contraintes.

Des maraudes ont lieu en ville et dans les bois alentour. Elles sont pratiquées par la Croix Rouge, SOS Accueil, l'Ordre de Malte et le Service d'Hygiène de la Ville de Versailles, qui se relaient. Une maraude diurne a été mise en place par le CCAS. A noter que les questions liées à la santé sont prises en charge par l'Ordre de Malte lors de « maraude médicalisée ».

L'accès aux soins se fait par l'hôpital Mignot dont le service des urgences travaille en étroite collaboration et en parfaite harmonie avec les services sociaux de la Ville. Accessoirement, grâce à cette synergie, les urgences accueillent des sans-abri selon un protocole clairement établi.



Corinne Bébin souligne qu'on a la chance de disposer à Versailles de grandes ressources de bénévolat. Elle pose l'équation : bénévolat = disponibilité et gratuité. La disponibilité liée au bénévolat est irremplaçable car elle est nécessaire pour une assistance continue, de jour comme de nuit.

Mais les services comportent également des effectifs de travailleurs sociaux, qui détiennent des compétences indispensables. Ils travaillent évidemment en « temps contraint ».

La ville de Versailles a beaucoup travaillé sur la coordination des actions des bénévoles et des travailleurs sociaux. Leur synergie est indispensable si l'on veut parvenir à une meilleure efficacité.

Il n'existe pas de Samu Social à Versailles. En effet ce type de structure n'est présent que dans les très grandes villes.

Corinne Bébin clôt l'exposé en insistant sur le fait que les situations traitées sont presque toujours temporaires et en tous cas traitées comme telles dans une dynamique de sortie. Beaucoup de gens vivent dans un équilibre précaire, ajoute-t-elle, et il suffit d'un rien pour les faire basculer. Les principales causes sont le surendettement et les séparations ; la ville est très attentive aux signaux d'alerte et intervient dès qu'ils sont émis.

Voir tableau des associations partenaires, en annexe

Suivent des questions/réponses :

Q1 : N'y a-t-il pas des « abonnés » parmi les sans-abri ?

R1 : Effectivement, certaines situations perdurent et on revoit les mêmes personnes sur le trottoir. On cherche à les « apprivoiser » et les convaincre d'intégrer une structure d'hébergement.

Q2 : De quand datent ces services aux sans-abri ?

R2 : La création remonte aux années 80 mais les services se sont réellement structurés dans les années 90. En 1995 on comptait 100 personnes dans la rue. Aujourd'hui il y en a 30. L'année 2007 a été marquée par l'intensification de l'action des associations et des services de la Ville dans la rue.

Q3 : Comment cela se passe-t-il dans les autres villes françaises ?

R3 : Les problématiques sont différentes selon les villes. On rencontre souvent le type « jeunes avec des chiens » peu présent à Versailles, par exemple.

Q4 : Où sonne le 115 ?

R4 : A Conflans-Sainte-Honorine. C'est un service de régulation qui relève de la compétence de l'Etat, assuré par l'ACR (Agir Combattre Réunir).

Q5 : Avez-vous des attentes particulières dirigées vers les Conseils de quartier ?

R5 : Susciter le bénévolat, étant précisé qu'un bénévole doit obligatoirement intégrer une association.



Q6 : Quel est le numéro du CCAS ?

R6 : 01 30 97 83 00

Q7 : Pouvez-vous nous donner une typologie sociale et ethnique de votre « clientèle » ? Clandestins, sans-papiers, subsahariens en transit, Roms, etc. ?

R7 : le CCAS ne traite pas les personnes en situation irrégulière, sauf urgence sanitaire détectée lors des maraudes.

Q8 : Et les mendiants roumains qui occupent le trottoir devant les boulangeries ?

R8 : Non plus.

Q9 : Quel est le budget des actions contre la précarité qui ont fait l'objet de votre exposé ?

R9 : Le budget consacré aux services sociaux de la ville est de 140.000 euros (financés à hauteur de 40.000 euros par le Conseil Général, 15.000 euros par l'Etat et 85.000 euros par la ville de Versailles)

Le service travaillant dans l'accompagnement des personnes sans résidence stable, comprend 5 personnes dont trois travailleurs sociaux.

Le budget global du CCAS à Versailles s'élève à 2,4 millions d'euros (pour les deux directions et le service support).

Marie Seners remercie les intervenants et recommande la vision du film « No et moi » actuellement à l'écran, dont l'argument est bien en rapport avec le sujet qui vient d'être traité.

II) Approbation du procès verbal de la réunion précédente qui s'est tenue le 21 septembre 2010

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité. Il est demandé à Carole Richard de l'afficher au tableau de la Maison de quartier.

III) Point sur les sujets traités dans les commissions

- **Commission Animation** (exposé de Dominique Roucher)
 - Le « pot d'accueil des nouveaux arrivants » tenu le 5 novembre a rencontré un vif succès. Les nouveaux arrivants présents à cette manifestation ont été au nombre de 36. La réunion a unanimement été jugée très sympathique, la qualité du buffet offert par la Maison de quartier (Carole Richard) et le cadeau de bienvenue offert par Patrice Gauthier, Président de Savoir Faire de France, étant certainement des facteurs non négligeables de cette réussite ; ce pot d'accueil sera renouvelé l'année prochaine.
 - Le dîner annuel des Conseillers de quartier de Notre-Dame se tiendra finalement le jeudi 20 janvier au Musée Lambinet (et non aux dates envisagées des 27 ou 28 janvier).



- **Commission Travaux et Aménagements** (exposé de Marie Seners)
 - Sous-Commission « Réservoirs et Carnot ». Deux séances de travail ont eu lieu. La première pour définir les priorités et laisser libre cours aux suggestions des Conseillers. La seconde pour examiner les projets élaborés par les services techniques. La prochaine sera tenue le 2 décembre 2010 en présence des services techniques. Le travail se fait en collaboration entre les Conseillers et les services. Les uns ont besoin des autres et réciproquement.
 - Sous-Commission « Partage de la voirie piétons/vélos/autos ». Une première réunion a eu lieu le 18 novembre. Elle a défini son objet et dégagé de premières pistes d'action :
 - rappel des règles, notamment celles qui viennent de paraître, en feuilletton dans le magazine municipal,
 - tract format A5 distribué aux cyclistes ou piétons, en infraction,
 - formations dispensées par la police aux CM1 et CM2 dans les écoles.Prochaine réunion de cette Sous-Commission le 13 janvier 2011.
- **Délégués aux IOP (Indicateurs Objectifs de Propreté)** (exposé de Claude Lavaste)
 - Quatre zones témoins ont été définies, sur lesquelles Geneviève Schmitz et Claude Lavaste, en compagnie de deux agents municipaux spécialisés, ont commencé leurs observations. Ces zones sont :
 - place Hoche (espace vert)
 - haut de la rue de Paroisse (zone commerçante)
 - rue du Maréchal Foch, entre la rue des Missionnaire et la gare (zone gare)
 - Bd du Roi côté pair, entre Bd. de la Reine et les Octrois (zone résidentielle)Les observations régulières quantifiées sur des critères définis permettent de mettre en évidence les problèmes et de mesurer objectivement les tendances.
 - A noter que le ramassage des feuilles notamment boulevard de la Reine, a posé problème cette année.
 - Deux Conseillères suggèrent que les actions de communications soient renforcées pour lutter contre les sorties des sacs poubelles en dehors des heures autorisées : communications dans les boîtes aux lettres des immeubles défectueux et/ou communications incluses systématiquement dans les cartons des sacs poubelles distribués par Versailles Grand Parc.

IV) Informations diverses et calendrier (par Marie Seners)

- **Parking de la Reine**
 - Le parking de la Reine sera inauguré le 4 décembre 2010. Les Conseillers de quartier recevront une invitation.
 - Le gérant SPBR (Sté du Parking du Boulevard de la Reine) bénéficie d'une concession trentenaire comprenant également l'exploitation des stationnements de surface dans un périmètre comprenant en gros les quartiers des Prés et de l'Ermitage. A noter que les tarifs sont fixés par la Ville et que **cela ne change rien pour les usagers**.



- La semaine dernière, on a vu apparaître des étiquettes avec codes barres collées sur les vitres arrières des voitures en stationnement et des équipes relevant ces codes ainsi que les plaques d'immatriculation. Il s'agit d'une enquête diligentée sans autorisation par SPBR, probablement pour étudier la configuration du stationnement de surface. Une mise en garde a été adressée par la Ville à SPBR.
- **Plaquette du Conseil de quartier Notre-Dame**
 - Cette plaquette, de belle qualité, sera éditée début 2011.
 - Rappel : les Conseillers sont invités à communiquer leur photo dans une qualité convenable et sous format numérique.
- **Calendrier**
 - 4 décembre 2010 : Inauguration du parking souterrain du bd. de la Reine.
 - 4 janvier 2011 : Commission Animation.
 - 5 janvier 2011 : Réunion publique de concertation sur la modification du PLU à l'UIA
 - 6 janvier 2011 : Commission Travaux et Aménagements « le chevet de Notre-Dame »
 - 13 janvier 2011 : Sous-Commission « Partage de la voirie piétons/vélos/autos».
 - 20 janvier 2011 : Dîner des Conseillers de quartier Notre-Dame.
 - 15 mars 2011 : Conseil de quartier (le 10 ème)
 - 7 juin 2011 : Conseil de quartier (le 11 ème)

V) Questions ou remarques formulées par des Conseillers

Un Conseiller demande si la statue du Général Hoche, place Hoche, est nettoyée ; le Conseiller délégué à la propreté, lui répond qu'elle est nettoyée régulièrement.

Une Conseillère, se faisant le porte parole de personnes âgées, souhaiterait l'installation de toilettes correctes (de type JC Decaux) au niveau de la place du marché Notre-Dame ; d'autre part, cette même Conseillère signale que des personnes tombent assez régulièrement sur cette place à cause de plaques au sol qui sont abîmées ou disjointes.

Un Conseiller demande que les sapins de Noël soient ramassés par la Ville (ou par Versailles Grand Parc), ce qui permettrait d'une part de recycler ces végétaux et d'autre part de lutter contre un certain désordre (ces sapins sont mis sur le trottoir souvent n'importe quand).

Marie Seners clôture cette réunion en remerciant les participants de leur présence et de leur engagement au service du quartier.



Annexe :

LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES SANS RESIDENCE STABLE A VERSAILLES

PRESCRIPTEUR:115

CENTRES D'HEBERGEMENT	AVVEJ* CHRS Stuart Mill <i>Femmes en rupture de violences conjugales avec enfant(s)</i> 18 places	Maison Relais St Joseph <i>Adultes isolés</i> 19 places	CHRS L'Ermitage <i>Adultes isolés sans enfant</i> 10 places		
Évolution 2007-2010 : pas de places supplémentaires Sauf l'hiver 2010 : 30 places supplémentaires suite à l'épidémie de grippe.	C.H.U Les Mortemets <i>Hommes seulement</i> 60 places	Hôtel Social St Yves <i>Femmes, hommes, couples avec ou sans enfant</i> 23 places	ABRI DE NUIT Ordre de Malte <i>Tout public du 1er nov. au 30 avril</i> 19 places	CHRS La Marcotte <i>Femmes ou couples sans enfant (18-30ans)</i> 22 places	Le Bethel (SOS Accueil) <i>Hommes seulement</i> 9 places
MARAUDES	Même nombre de maraudes nocturnes Mise en place de maraudes diurnes du CCAS Beaucoup moins de personnes dans la rue	Service Hygiène Ville de Versailles/ Ordre de Malte <i>2x/mois ou 2x/semaine en hiver ou fortes chaleurs</i> 16 personnes identifiées dans la rue	Croix Rouge Française <i>1x/semaine à partir du 1er avril</i> 2x/semaine en hiver	LE BUS (SOS Accueil) <i>2x/semaine toute l'année</i>	
DOMICILIATION	Augmentation des domiciliations au CCAS suite à un travail auprès des personnes dans la rue	AVVEJ CHRS Stuart Mill 300 domiciliations	CCAS 172 domiciliations	Secours Catholique 500 domiciliations	
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	Augmentation de 30% des personnes suivies par le CCAS Baisse des suivis de Stuart Mill suite à des baisses de financements	AVVEJ CHRS Stuart Mill	CCAS Suivi social des SRS 180 personnes	Service d'accueil et d'Orientation <i>Secours Catholique SOS Accueil</i>	
ACCUEIL DE JOUR / ALIMENTAIRE	Stabilité de la fréquentation de l'accueil de jour du Secours Catholique Augmentation de la fréquentation de l'accueil de jour de SOS Accueil	SOS Accueil 70 personnes/jour	Secours Catholique 60 personnes/jour	R.I.V.E. 20 personnes/jour	LES ROULOTTES 20 personnes/jour